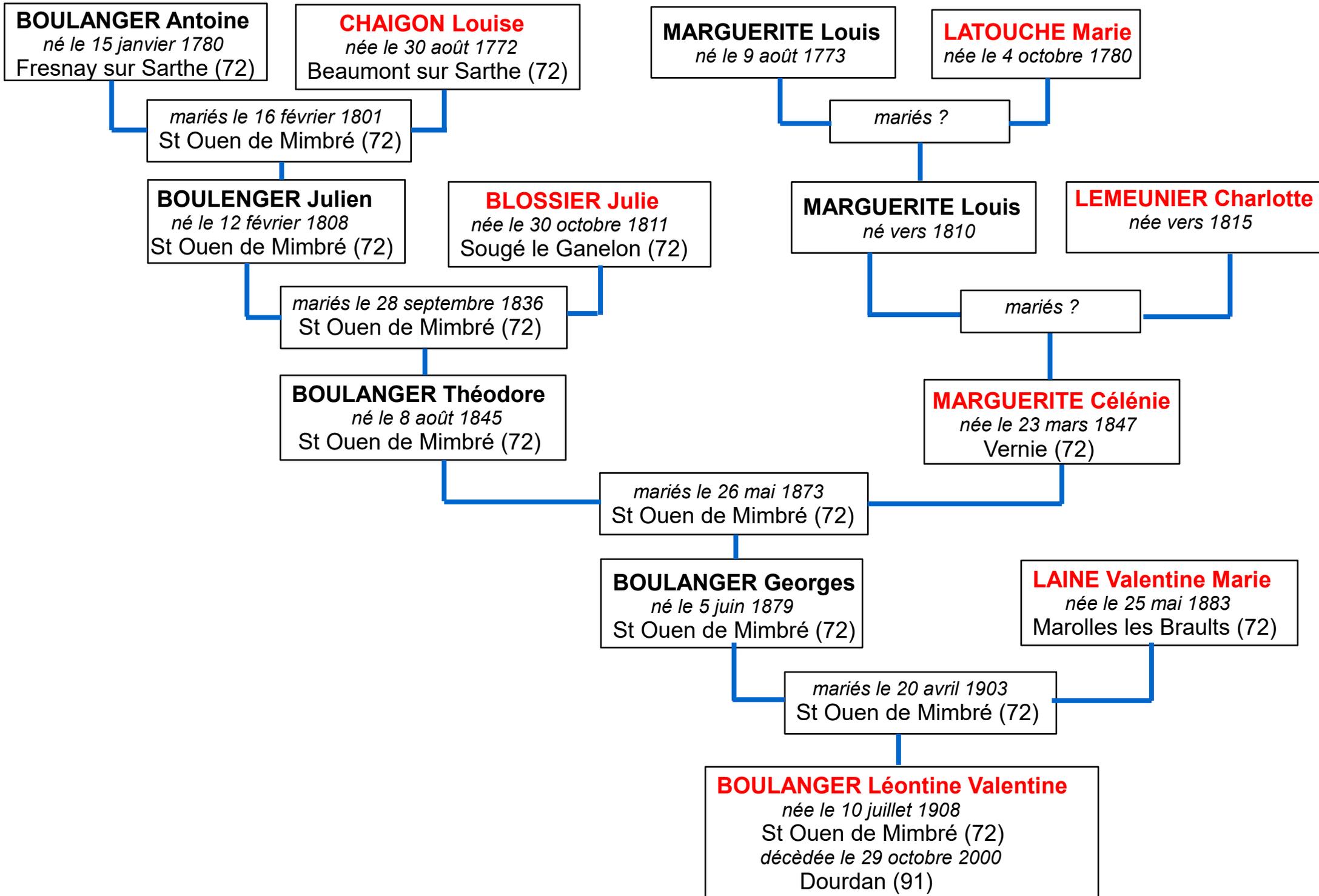


**Un acte de mariage insolite
le 25 mai 1809**



Un coin de campagne du nord Sarthe



Acte de naissance de Julie BLOSSIER

Le 30 octobre 1811 à Sougé le Ganelon

Le mil huit cent onze le trentième jour du
mois d'octobre à deux heures du soir
par devant nous Gabriel Forti Maire
officier public de l'état civil de la
Commune de Sougé le Ganelon
arrondissement communal de Niort
département de la Vienne est comparu
le sieur Jean Blossier âgé de vingt trois
ans demeurant au dit Sougé professeur
de cultivateur lequel nous se déclare
que ce jourd'hui à trois heures du
matin est né de lui déclarant et de
Charlotte Jacquemine Chaumont son
marié de Saint Ouen de Mimbré
à trois ans son aîné un enfant d'un
sexe féminin qui nous présente et auquel

il a déclaré vouloir donner
Le prénom de Julie la dite déclarative
faite en présence de Jacques Chaumont
oncle de l'enfant au côté maternel âgé
de vingt trois ans demeurant commune
de Saint Ouen de Mimbré professeur de
cultivateur et de Maurice Vignier âgé
de trente trois ans demeurant au dit
Sougé professeur de typographe et son
le père et le cousin signés avec nous
le présent acte par le dit Chaumont
qui a déclaré de savoir signer Eugène
Jean Blossier Julie D'ait
Maurice Vignier
Forti
Maire

Le père : Jean BLOSSIER, 23 ans, cultivateur.

La mère : Charlotte Jacquemine CHAUMONT

Le couple s'est marié à Saint Ouen de Mimbré environ trois ans auparavant

Tables Décennales 1802 – 1832 à St Ouen de Mimbré

Menca Gumbet	29. Mars 1809
Mosses, Jean Marie	
à Charlotte Jacquemin Chaumont	25. Mai 09
Bayille, Julien Marie	
à Marie Colasse	1 ^{er} 9 ^{bre} 09
Nestor Jean Marie à	
Marie Gandon.	7. 09
Noirin, Augustin, Marie	
à Marie Lemee	8. 8 ^{bre} 1810
Mossier Jacques Marie	
à Jacquemin Chaumont	26. août 09

Mariage BLOSSIER Jean et Charlotte Jacquemine CHAUMONT le 25 mai 1809

Mariage BLOSSIER Jacques et Jacquemine CHAUMONT le 26 août 1810

M A I R I E de Saint ouen de Membre

ACTE de Mariage de Jean Blossier avec Charlotte Jaquine Chaumon fille

L'an mil huit cent neuf, le vingt cinq du mois de Mai à huit heures du matin à Four Devaux Nous Francois Drouel Maire et Officier Public de l'Etat Civil de la Commune de Saint ouen Arrondissement Communal de Mamers, Departement de la Sarthe, Sont comparus Jaques Nicola Chaumon age de vingt ans, né à Saint ouen de Membre le vingt quatre du mois de Juillet l'an mil sept cent quatre vingt neuf profession de Cultivateur demeurant à Saint ouen fils majeur de Jaques Chaumon Cultivateur age de soixen et un an et de Sainte Jaquine de Four Devaux dans cette commune cette femme dans cette commune cette Marie de Couge de quercy Canton de Beaumont de cette paroise

Et de Charlotte Jaquine Chaumon fille majeure age de dix sept ans, née à Saint ouen de Membre le dix sept du mois de decembre l'an mil sept cent quatre ou se profession de filature demeurant à Saint ouen fille majeure de Jaques Chaumon Cultivateur age de soixentuit et de de Sainte Jaquine de Four Devaux dans la commune de cette paroise cette pere et mere d'une part Jean Blossier est inscrit de l'an mil huit cent neuf est de Four Devaux de l'arrondissement de Four Devaux de l'an mil huit cent huit

Lesquels nous ont requis de proceder à la celebration du Mariage projeté entre eux, en deux les publications ont été faites par deux dimanches et affiché deux dimanche le vingt huit avil mil huit cent neuf suivant la loi et n'ont eue aucune opposition au dit Mariage de Jean Blossier et de Charlotte Jaquine Chaumon la future et gendre

Aucune opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requisiion, en après avoir donné lecture de toutes les piéces ci-dessus mentionnées en des chapitres six du titre du Code Civil, intitulé : du Mariage, avons déclaré au futur Epoux en à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mars en pour Femmes; chacun d'eux ayant répondu separement en affirmativement, déclarons, au nom de la Loi, que Jean Blossier et Charlotte Jaquine s'arriunions

sont unis en Mariage; de quoi, Nous avons dressé le présent Acte, en presence de Julien Blossier tuteur biens d'enfant age de trente ans, domicilié à Saint ouen profession de Cultivateur et de Julien George Blossier oncle du futur Epoux age de soixente ans, domicilié à Saint paul le. et de Jaques Blossier pere du futur age de vingt un ans, domicilié à Saint ouen de Membre profession de Cultivateur et de Ambroise Drouel Cultivateur du futur Epoux est age de quarante a Saint ouen de Membre qui sont tous les tmoins du Mariage de Jean Blossier et de Charlotte Chaumon la future Epouse.

lesquels, en après qu'il leur en a été donné aussi lecture, l'ont signés avec nous, en les Parties Contractantes. Le dit Jean Blossier et Charlotte Jaquine Chaumon avec les dit tmoins de l'un et de l'autre de l'Etat Civil de Four Devaux le soir, signé par eux sou signé, suit le present acte, a la Mairie de la Commune de Saint ouen de Membre le vingt cinq Mai mil huit cent neuf Royé trois et et nul de vices.

Galthe Horbue Julien Blossier Julien Drouel
 Jean Blossier Chaumon
 F. Drouel M. Blossier M. Drouel

M A I R I E de Saint ouen de Membre

ACTE de Mariage de Jean Blasiet avec
Charlotte Jeaquine Chaumon fille

L'an mil huit cents neuf, le vingt cinq Du mois
de Mai à huit heures du matin &
Devant Nous Francois Drouel
Maire et Officier Public de l'Etat Civil de la Commune de Saint ouen
Arrondissement Communal de Mamez, Departement de la Sarthe,
Sont comparus **Jeaque Nicola chaumon**
age de vingt cinq ans, né à Saint ouen de
Membre le vingt quatre du mois de Juillet
L'an mil sept cents quatre vingt neuf profession de Cultivateur
demeurant à Saint ouen fils majeur de
Jeaque chaumon Cultivateur age de soixen et un ans
natif de Saint ouen de Membre, Epoux de Je femme Jaquine
de feu Decide dans cette commune ette femme dans cette
paroisse ette natif de Couge de quercy Canton de Beaumont
ette age de cinquante deux an Serpere et mere
de cette paroisse

Qui est ce Jeaque Nicola CHAUMON,
fils de Jeaque CHAUMON
et de Jaquine DUFÉUX ?

Ce n'est pas le marié !

Aucune opposition au dit Mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur requête, et après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du Code Civil, intitulé : du Mariage, avons déclaré au Futur Epoux et à la Future Epouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour Femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Jean Gossiel et Charlotte Jeannique. S'unionnent

sont unis en Mariage; de quoi, Nous avons dressé les présents Actes, en présence de

1. Julien Gossiel tuteur biens veillant
âgé de trente ans, domicilié à Saint
Eugène profession de Cultivateur. et de Julien
Gossiel oncle du futur — âgé de soixante
sept ans — ans, domicilié à Saint Paul le
Château profession de Cultivateur; de Jacques
Gossiel frère du futur — âgé de vingt un
ans, domicilié à Saint Julien de
Membre profession de Cultivateur. et de Ambroise
Dœuet Curateur du futur Epoux et âgé de quarante
sept ans, profession de Cultivateur domicilié à
Saint Julien de Membre qui sont tous les membres
du Mariage de Jean Gossiel et de Charlotte
Jeannique sa future Epouse.

Le marié est assisté par Ambroise DOÛET, curateur. Pourquoi ?

lesquels, en après qu'il leur en a été donné aussi lecture, l'ont signés
avec nous, en les Parties Contractantes. Le Dit Jean Blossier et
Charlotte Jaquine chaumont avec les Dits Veuve de
de Honnet, de Clave, de Savoie, Signés par eux
Sou signés, fait Leyre tout acte, a la Mairie Communale
de Saint euen de Minibre, Le vingt Cinq Mai Mil huit cent
neuf Royé trois mil sept cent dix

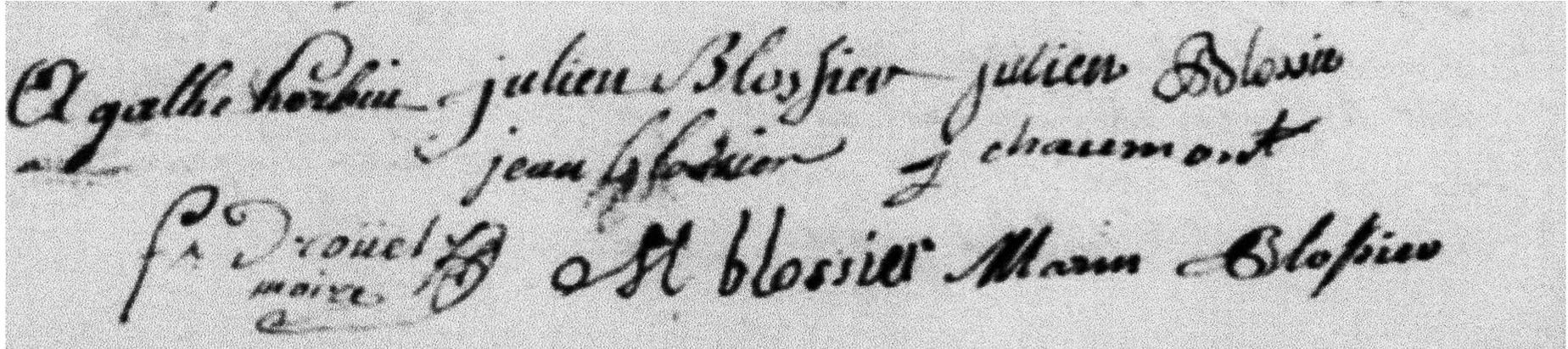
A gathe horbin julien Blossier julien Dolé
jean Blossier chaumont
fr. Douët M. Blossier Marin Blossier

Ambroise DOÛET, le curateur, est aussi l'oncle du marié

Le Jean BLOSSIER, qui signe l'acte, est-il le marié ?

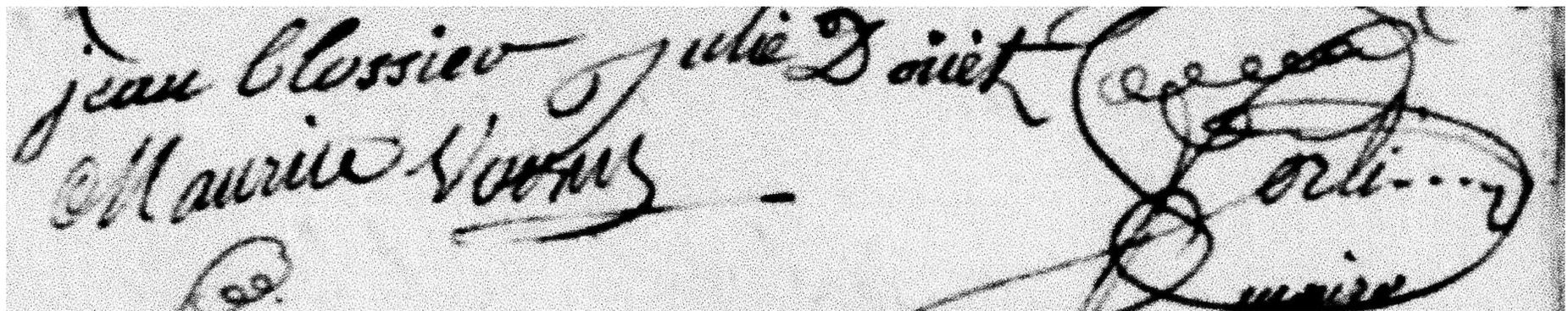
Les signataires des actes

25 mai 1809, au mariage de Jean BLOSSIER



A gallic horbin Julien Blossier Julien Blovie
jean Blossier J. Chaumont
F. Drouot
Maire M. Blossier Marie Blovie

30 octobre 1811, à la naissance de Julie, la fille de Jean



jean Blossier Julie Drouot
Mairie de ...
Maire

La majorité matrimoniale en France

Loi du 1er germinal an XII (22 mars 1804)

Elle est fixée à :
Pour les garçons 25 ans
Pour les filles 21 ans

Mariage du 25 mai 1809 :

Jean BLOSSIER est âgé de 20 ans, donc mineur.

Charlotte Jeaquine CHAUMON est âgée de 17 ans, donc mineure.

Pourquoi Charlotte est-elle déclarée majeure ?

Les futurs mariés mineurs ont-ils adressé des
« **Sommations respectueuses** » à leurs familles ?